

# La commission « mobilité 21 » va définir les projets prioritaires

La hiérarchisation des projets d'infrastructures de transport est lancée. Une commission baptisée « mobilité 21 » statuera d'ici à six mois. Avec comme priorité la rénovation des réseaux et les transports du quotidien.

**L**e ministre délégué chargé des Transports, Frédéric Cuvillier, a dévoilé, le 17 octobre, la composition de la commission baptisée « mobilité 21 » (lire l'encadré). Présidée par Philippe Duron, qui est aussi le président de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf), elle aura pour rôle, selon les termes de ce dernier, « d'élaguer, de hiérarchiser, de planifier (que fait-on à vingt ans?) puis de programmer (et dans les cinq ans?) les projets inscrits dans le Schéma national des infrastructures de transport (Snit) », prévu par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009. « La réflexion pourra inclure de nouveaux projets », a précisé Philippe Duron. L'enveloppe nécessaire pour financer les nouvelles infrastructures prévues dans le Snit (hors Grand Paris) et entretenir les anciennes atteint 245 milliards d'euros. Ce schéma recense plusieurs dizaines de projets à réaliser en vingt-cinq ans et préconise un report modal vers le ferroviaire et le fluvial. « La méthode de l'inventaire a des mérites mais a trouvé ses limites », a déclaré Frédéric Cuvillier, indiquant que l'état des finances publiques impose de faire des choix. En effet, il faudrait que l'Etat participe au Snit à hauteur de 90 milliards d'euros, alors que le budget annuel de l'Afitf est à peine supérieur à 2 milliards d'euros.

## Juger de l'utilité de chaque projet

Le Snit prévoit également 56 milliards d'euros à la charge des collectivités locales. Frédéric Cuvillier a refusé de dire si l'Etat a fixé un plafond d'investissement. « L'idée n'est pas forcément d'abandonner des projets », s'est défendu le ministre en faisant référence au canal Seine-Nord Europe. Il a toutefois indiqué qu'un certain nombre de projets – sans vouloir préciser lesquels – n'étaient que « des traits sur le papier ». « Nous allons regarder projet par projet quelle est leur utilité socio-économique, leur ren-



PHILIPPE DURON, président de l'Afitf, dirige la commission « mobilité 21 ». Une façon d'assurer la cohérence entre choix des projets et moyens financiers.

tabilité, leur plus-value environnementale, s'ils luttent contre la fracture territoriale... Certains nous engagent plus que d'autres car ils comportent une ambition européenne, comme la liaison ferroviaire vers l'Italie », a ajouté Frédéric Cuvillier. La commission « mobilité 21 », jugée crédible par les observateurs, dispose de six mois pour « trier, hiérarchiser et mettre en perspective les grandes infrastructures ». « C'est une bonne chose, glisse Bruno Cavné, vice-président de la Fédération nationale des travaux publics. Après les effets d'annonce, nous avons surtout besoin de visibilité. » Une fois la mission terminée, Frédéric Cuvillier

devrait proposer au Parlement, sur la base des recommandations de la commission, un nouveau schéma national de mobilité durable. « La priorité devra être donnée aux transports du quotidien, à la rénovation des réseaux existants et à l'amélioration à court terme du service rendu aux usagers », prévient le ministre. L'état des finances publiques laisse peu de marge de manœuvre à la commission « mobilité 21 » mais l'initiative du gouvernement a au moins le mérite de dégager les orientations à court, moyen et long termes de la politique des transports, donc l'avenir des infrastructures en France

■ **Thais Brouck**

## Les membres de la commission « mobilité 21 »

### LES PARLEMENTAIRES :

**Philippe Duron**, député-maire (PS) de Caen, président de l'Afitf.  
**Michel Delebarre**, sénateur-maire (PS) de Dunkerque, ancien ministre de l'Équipement.  
**Eva Sas**, députée de l'Essonne (EELV), vice-présidente de la Commission des finances.  
**André Chassaing**, député du Puy-de-Dôme (PC), membre

de la Commission des affaires économiques.  
**Louis Nègre**, sénateur-maire (UMP) des Alpes-Maritimes, président du groupe de suivi du Snit au Sénat.  
**Bertrand Panher**, député de la Meuse (UDI), corapporteur du Grenelle à l'Assemblée nationale.

**LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :**  
**Jean-Michel Charpin**, inspecteur général des finances,

ancien commissaire au Plan.  
**Yves Crozet**, économiste, président du Laboratoire d'économie des transports.  
**Marie-Line Meaux**, présidente de la 4<sup>e</sup> section au Conseil général de l'environnement et de développement durable (CGEDD) au ministère de l'Écologie.  
**Patrice Parisé**, président de la 5<sup>e</sup> section du CGEDD. Ancien directeur général des routes.